

## Adoption du budget supplémentaire 2019 de l'état spécial du 14e arrondissement

### EXPOSE DES MOTIFS

Le conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement, par la délibération 14 2019 11 votée le 28 mai 2019, a approuvé le compte administratif de l'état spécial (ESA) pour 2018, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables à Paris, Marseille et Lyon.

Cette approbation ouvre la possibilité de soumettre le budget supplémentaire 2019 à la décision de notre Assemblée.

Pour mémoire, le budget supplémentaire est un budget d'ajustement et de report qui permet de compléter, voire rectifier, les prévisions et autorisations budgétaires du budget primitif, plus particulièrement en ce qui concerne le résultat de l'exécution du budget de l'exercice précédent. Il intègre ainsi les résultats qui peuvent être des excédents ou des déficits budgétaires ainsi que des restes à réaliser/reporter tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Pour 2018, le compte administratif a constaté l'existence de crédits à reporter de droit d'un montant brut total de 1 067 106,44 € dont 588 072,20 € en section de fonctionnement et 479 034,24€ en section d'investissement. Ces crédits à reporter regroupent des crédits libres d'emploi, c'est-à-dire les crédits votés en 2018 n'ayant pas fait l'objet d'un engagement (485 269,06 €) ainsi que les crédits 2018 ayant fait l'objet d'un engagement mais n'ayant pas donné lieu à un mandatement en 2018 (581 837,38 €).

Le vote du budget supplémentaire est également l'occasion de réaliser des transferts de l'ESA vers le budget municipal (budget général de la Ville de Paris), ainsi que des virements entre les 3 dotations qui composent l'ESA (DAL, DGL, DI). L'article L. 2511-45 du CGCT dispose en effet que, lors de l'examen du budget supplémentaire, les dotations des arrondissements peuvent être modifiées ; ces modifications doivent être approuvées par le conseil d'arrondissement et par le Conseil municipal (Conseil de Paris) après avis d'une commission composée du Maire de la Commune et des Maires d'arrondissement.

Cette commission s'est réunie le 19 avril 2019 ; hormis le constat du report de plein droit sur l'exercice budgétaire 2019 du solde d'exécution de l'état spécial de 2018, celle-ci a émis un avis favorable aux opérations suivantes :

#### Transferts entre l'état spécial et le budget général de la Ville

- Transfert de l'état spécial (DGL) vers le budget général (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement), comme demandé chaque année, pour un montant global de 44 104 € correspondant à :

▫ un transfert de 17 958 € de la DGL, chapitre 11, fonction 511, nature 6068, vers le budget de la DEVE *pour les achats de végétaux effectués auprès des pépinières municipales de Rungis* ;

▫ un transfert de 25 806,62 € de la DGL, chapitre 11 fonction 511, nature 60632, vers le budget de la DEVE *pour les achats de pièces détachées et petits équipements auprès du Magasin Central et de l'Atelier de cette direction* ;

- Transfert de l'état spécial (DI) de 192 210 € correspondant au montant des libres d'emploi 2018 de la DI pour abonder le budget d'investissement (IIL) de la Ville (Direction de la décentralisation, des

citoyen·e·s et des territoires) sur une Autorisation de Programme (AP) finançant les travaux de mise aux normes et de modernisation de l'annexe de la Mairie du 14ème dans le cadre de la mise en œuvre du schéma immobilier de la Mairie du 14ème.

- Abondement de l'état spécial (DGL) par le budget général de la Ville, à hauteur de 240 643 €, chapitre 11, sur différentes fonctions, pour permettre le paiement des factures de fluides, dont le montant total s'est avéré en définitive supérieur aux estimations effectuées en début d'année.

- Abondement de l'état spécial (DAL) chapitre 11, fonction animation locale et culturelle, des 33 082 € correspondant au montant total de l'intéressement sur les recettes tirées des quêtes, dons, tournages, locations de salles encaissées en 2018 (fonds des maires ») ; une communication relative à l'utilisation de ces fonds est inscrite à l'ordre du jour du présent conseil pour vous en faire une présentation détaillée.

#### Transfert entre dotations de l'état spécial

-Transfert de la DGL, fonction administration générale, à la DAL, de crédits d'un montant de 18 500€ pour abonder la ligne « travaux urgents »

- Transfert de la DAL ; chapitre 65, fonction animation locale et culturelle, d'un montant total de crédits de 6 657 € vers la DGL, fonction bibliothèque pour permettre le paiement de droits d'auteurs liées à l'utilisation de crédits photographiques

Le budget supplémentaire 2019 de l'état spécial du 14e arrondissement est donc le suivant :

	Reports 2018 sur 2019	Transfert au budget général de la Ville	Abondement	Budget supplémentaire 2019
<b>Fonctionnement</b>				
Dotation de gestion locale	355 632,10	43 764,62	247 300,00	559 167,48
Dotation d'animation locale	206 943,72		51 582,00	258 525,72
<b>Total fonctionnement</b>	<b>562 575,82</b>	<b>43 764,62</b>	<b>298 882,00</b>	<b>817 693,20</b>
<b>Investissement</b>				
Dotation d'investissement	479 034,24	192 210,45		286 823,79
<b>Total investissement</b>	<b>479 034,24</b>	<b>192 210,45</b>		<b>286 823,79</b>
<b>Total général</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>1 041 610,06</b>	<b>235 975,07</b>	<b>298 882,00</b>	<b>1 104 516,99</b>

Lors de sa séance des 11, 12 et 13 juin 2019, le Conseil de Paris a confirmé l'avis favorable de la commission et adopté le montant global du Budget Supplémentaire 2019 de l'état spécial sur lequel il convient que le Conseil d'arrondissement délibère, notamment pour fixer la répartition des crédits à l'intérieur de chaque dotation.

A cet effet, vous voudrez bien trouver ci-joint les tableaux constitutifs du Budget supplémentaire du 14ème arrondissement au titre de 2019, présentés en trois colonnes :

- la colonne « budget primitif » (BP) qui reprend les crédits initialement prévus pour l'exercice 2019 et votés en décembre 2018 ;
- la colonne « budget supplémentaire » (BS) qui reprend le solde net des crédits après reports du compte administratif, transferts et abondements ;
- la colonne « nouvelles fixations » (nouveaux montants) qui retrace l'ensemble des crédits ouverts pour 2019 à l'issue du vote du budget supplémentaire, soit pour le 14ème arrondissement :

	BP 2019	BS 2019	(*)Nouveaux montants pour 2019
Fonctionnement			
Dotation de gestion locale	6 874 070,00	559 167,48	7 433 237,48
Dotation d'animation locale	596 707,00	258 525,72	855 232,72
<b>Total fonctionnement</b>	<b>7 470 777,00</b>	<b>817 693,20</b>	<b>8 288 470,20</b>
Investissement			
Dotation d'investissement	283 060,00	286 823,79	569 883,79
<b>Total investissement</b>	<b>283 060,00</b>	<b>286 823,79</b>	<b>569 883,79</b>
Total général			
<b>Total général</b>	<b>7 753 837,00</b>	<b>1 104 516,99</b>	<b>8 858 353,99</b>

(\*) budget primitif et budget supplémentaire.

Ces tableaux décrivent la répartition des crédits en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement. A l'intérieur de chaque section, les crédits sont ventilés en dotations conformément à la Loi relative à la Démocratie de Proximité du 27 février 2002 et tiennent compte des dernières dispositions légales consacrant la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57.

- la dotation d'investissement destinée au fonds de participation des Conseils de quartier et aux travaux d'investissement dans les équipements de proximité ;

- la dotation d'animation locale qui finance les dépenses liées à l'animation culturelle et culturelle, aux travaux urgents et au fonctionnement des Conseils de quartier ;

- la dotation de gestion locale qui finance les dépenses de fonctionnement courant des équipements de proximité hors frais de personnel : mairie d'arrondissement, locaux associatifs, Maison de la vie associative et citoyenne, écoles maternelles et élémentaires, conservatoire municipal, bibliothèques et médiathèques, équipements sportifs et centres d'animation, équipements de petite enfance et espaces verts.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver à présent ce budget supplémentaire 2019 qui sera soumis au Conseil de Paris les 8, 9 et 10 juillet prochains.

La Maire du 14ème arrondissement,

Carine PETIT